

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2021/120

L'an deux mille vingt et un et le 10 septembre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Francis ESCUDE, Martine LABAT, Joëlle ABADIE, Laurent LAGES, Jean-Bernard COLOMES

Excusés : Philippe SOLAZ, André RECURT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Didier FAVARO, Ludovic PONTICO, Christiane ROTGE

Objet : Finances - Attribution d'une subvention à MNE 65 pour 2021

La CCPL, dans le cadre de sa politique en direction du Développement Durable, met en place des actions en faveur du développement durable et de l'environnement à destination des publics scolaires (classes des écoles primaires), des citoyens et des élus du territoire.

La MNE 65 a pour objet la sensibilisation, l'initiation, la formation, l'information, la recherche et l'accompagnement dans le domaine de l'environnement et du développement durable, la réunion de personnes, physiques ou morales, de collectivités territoriales, nationales ou internationales, concernées, directement ou indirectement, par l'environnement.

En 2019, la CCPL et la MNE65 ont signé une convention cadre pour porter conjointement des actions mettant en synergie les acteurs du territoire des actions d'intérêt général de sensibilisation et d'information pour accompagner le territoire de la CCPL en cohérence avec les orientations des politiques environnementales, économiques et agricoles et selon un projet d'actions répondant au projet associatif de la MNE 65. Un bilan positif a été présenté aux membres du bureau,

En 2020, les actions ont été reconduites sur les mêmes thématique (l'alimentation durable, l'environnement et les énergies, l'économie et la santé). Le bilan, de nouveau très positif, a été produit et présenté aux membres du bureau. Une subvention de 3300 euros a été accordée au regard des actions justifiées et menées.

Pour 2021, il est donc proposé d'autoriser le Président à reconduire la convention sur la base du plan d'action (avenant Programme d'actions 2021) produit conjointement par la MNE65 et le service développement de la CCPL, et de prévoir le versement en contrepartie de la réalisation du plan d'actions 2021 d'une subvention de 3300 € à MNE65 (article 6574 - PR ENV). Ces crédits budgétaires seraient à inscrire au budget primitif 2022.

LE BUREAU

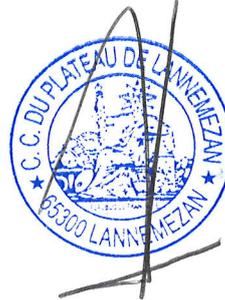
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- de valider le plan d'actions 2021 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre correspondante avec la MNE 65,
- de valider l'inscription des crédits à ouvrir au budget 2022, à hauteur d'un montant global de 3 300 euros,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter le programme d'actions,

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 24 SEP. 2021

Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210910-2021-120B-DE
Date de télétransmission : 24/09/2021
Date de réception préfecture : 24/09/2021